

Réunion du Conseil Municipal

du 23 septembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 23 septembre 2019 à 19 heures 00 sous la Présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Urbanisme
- 2) Grands travaux
- 3) CREUSALIS
- 4) Cimetière
- 5) Voirie
- 6) Travaux divers
- 7) Achat de mobilier
- 8) Prêt
- 9) Divers

Présents : MM. René BAILLOT, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT, Marie-Chantal SIMONNET.

Absents excusés : M. Yves DANCHAUD qui a donné procuration à Mme Marie-Thérèse PIERRON, M. Claude STEINER qui a donné procuration à M. Olivier NORE, Mme Sandra CHARRIERE qui a donné procuration à Mme Cécile CREUZON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse PIERRON.

Le compte rendu du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire fait remarquer que malgré la sécheresse l'été s'est bien passé, beaucoup de touristes, de maisons ouvertes et vendues, de nouveaux habitants et des animations très réussies.

Elle remercie tous les employés communaux ainsi que les secrétaires pour leur investissement et leur implication au quotidien.

1) Urbanisme :

➤ Suite à des problèmes juridiques, la vente avec la famille GAUMET est actuellement suspendue. Après une rencontre avec Mme GAUMET, une nouvelle délibération doit être prise en précisant les conditions de l'acte notarié. Accord à l'unanimité. (Pas de vote par procuration pour Claude STEINER).

➤ L'Age : lors des élections du 5 août 2019, les habitants du village, à l'unanimité, ont accepté de vendre le bien de section aux deux riverains M. TORRENTS et M. et Mme SAUVEUR. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette décision. Les acquéreurs feront appel à un géomètre et la parcelle sera partagée en présence d'élus. Le bien sera vendu pour la somme de 246 € à partager en fonction des surfaces attribuées.

➤ Terrasse BUSSEROLES : la terrasse a été construite sur la voirie communale par les précédents propriétaires sans autorisation. C'est un état de fait dont ne sont pas responsables M. et Mme BUSSEROLES. Suite aux renseignements pris auprès de Mairie Conseil et de la Préfecture, d'après l'article L113-2, la commune peut autoriser, par convention, M. et Mme BUSSEROLES à utiliser cette parcelle du domaine public de façon temporaire. Cette convention est nominative et sera caduque à la vente du bien. Une convention signée entre chaque partie établira les conditions d'utilisation de cette terrasse.

➤ Maison RAPPERPORT, rue Taillandier : le propriétaire, de nationalité anglaise, est décédé en juin 1999 et est sans héritier connu. Cette maison étant supposée bien vacant sans maître, la commune est dans l'obligation de faire cesser au minimum le péril existant. La toiture menaçant de tomber, des devis seront demandés aux artisans compétents. Il s'agit d'une situation particulière parce que la maison n'a pas de propriétaire.

2) Grands travaux :

➤ Grande Rue du Puy : Madame le Maire fait lecture du courrier adressé à tous les riverains pour expliquer la situation actuelle. Les travaux d'assainissement ainsi que le réseau électrique ont été réalisés dans les

délais prévus. Ce sont maintenant les opérateurs ORANGE et ENEDIS qui doivent intervenir. L'entreprise missionnée par Orange doit effectuer les travaux entre le 19 septembre et le 11 octobre.

Mercredi 25 septembre une réunion est programmée avec les architectes, l'entreprise EUROVIA et M. CHEVALIER, Architecte des Bâtiments de France. Tous les élus sont invités.

➤ City stade : la plateforme a été mal réalisée, l'eau reste en surface, l'entreprise EUROVIA a proposé des aménagements, le Conseil Municipal reste vigilant.

Un courrier d'information a été adressé à l'association de pétanque pour les informer de l'implantation de cette structure sur le boulodrome.

➤ Abbatiale : le Conseil Municipal doit s'engager à effectuer les travaux répertoriés par l'architecte PRUNET estimés 240 000 € HT. (subvention de la D.R.A.C. 60% et subvention du Conseil Régional 15%). Si l'appel aux donateurs dans le cadre de la souscription de la Fondation du Patrimoine fonctionne bien, d'autres travaux pourront être réalisés.

3) CREUSALIS :

Une réunion s'est tenue avec le Syndicat d'eau, Suez, Creusalis, le cabinet A2i et des élus. Le Syndicat d'eau prend en charge le réseau d'eau potable jusqu'aux limites de propriété, les branchements sont à la charge de Creusalis ; la commune aura à sa charge les travaux d'eaux pluviales. Devis en attente.

Les conditions de rétrocession de la route sont encore en suspens, Madame le Maire doit contacter le Directeur de Creusalis.

4) Cimetière :

Le dossier est au stade de récupération des tombes abandonnées. Deux entreprises funéraires ont répondu : MOURIER : 200 € par corps et 90 € pour le reliquaire

Franck ROY : 104 € par tombe et la commune fournit les sacs et les étiquettes. Les corps seront déposés dans un ossuaire communal et un registre sera tenu.

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise ROY.

5) Voirie :

➤ Route du cimetière : les riverains ont signalé le fait que les automobilistes ne respectent pas l'interdiction de tourner à gauche quand on arrive d'Evau les Bains. Après avoir demandé l'avis des entreprises funéraires locales, le Conseil Municipal décide de créer un sens interdit de circulation depuis la route départementale vers la route de Barbeyrat.

➤ Rue de la Couture : les riverains se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Les élus se sont rendus sur place en présence de l'Entreprise EUROVIA qui conseille, au vu de la structure de la chaussée, de mettre des dos d'âne plutôt que des coussins berlinois. Des devis seront demandés pour la création de trois ralentisseurs. Dossier à l'étude.

6) Travaux divers :

➤ Travaux d'assainissement Rue du Fort de la Motte : un réseau unique sera créé par la Communauté de Communes Creuse Confluence.

➤ Camping : le Conseil Municipal valide le principe de goudronner les allées devant les sanitaires, puis de poser du bicouche sur la raquette jusqu'au portail. La commission a réfléchi à l'installation d'un sanitaire et d'une douche pour handicapés. Les employés communaux ont refait avec succès le crépit du mur du bâtiment principal.

La wifi est installée, un ordinateur et une imprimante seront achetés et mis à disposition de la gardienne pour la gestion globale du camping.

La fréquentation a été importante cet été : 800 nuitées en août, notamment par des étrangers.

Il faut continuer à mettre le camping en valeur et refaire la signalétique.

➤ Pêcheries : celles de Barbeyrat et de Courbanges ont été nettoyées. Celle de La Bessède est encore en eau mais nécessite l'intervention des employés communaux pour colmater les fuites qui ne proviennent pas des travaux effectués. M. Claude STEINER a nettoyé la pêcherie de Rièrè. Il reste les deux pêcheries de L'Age qui sont en eau.

M. Claude TOURAND remercie et félicite les employés communaux pour leur travail et leur efficacité.

7) Achat de mobilier :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remplacement des tables et des chaises de la cantine scolaire et donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer cet achat.

8) Prêt :

Trois banques ont été contactées pour un emprunt de 250 000 € pour financer les travaux Grande Rue du Puy. La Banque Populaire n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal décide d'emprunter sur une durée de 10 ans.

Le Crédit Agricole propose un taux de 0,54% avec une annuité de 25 748,50 € pour un montant total en intérêts de 7 484,98 €.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 0,77% avec une annuité de 25 998,88 € pour un montant total en intérêts de 9 988,94 €.

Après vote à bulletin secret, le crédit agricole est retenu à l'unanimité.

9) Divers :

➤ Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur de la D.G.F.I.P. concernant le réseau des finances publiques. Le Conseil Municipal décide de répondre à ce courrier en indiquant sa volonté de conserver la Trésorerie de Chambon.

➤ Eclairage public : lors du changement d'heure en octobre, l'éclairage public sera éteint à minuit et se rallumera à 6H.

➤ Les exercices « inondations » et incendie dans l'abbatiale ont été effectués le jeudi 26 septembre en présence de Monsieur le Sous-préfet, des services de la Préfecture, de la gendarmerie, de la DDT, de l'inspection académique et des élus. Les écoles ont fait un exercice réel, le camping et l'EHPAD en virtuel.

➤ Journée du patrimoine : conférence sur l'abbatiale par Madame Catherine CHENEY en présence de Monsieur CHOLLEY, représentant régional de la Fondation du Patrimoine, des élus et d'un public nombreux. A la suite, Madame le Maire a lancé officiellement la campagne de souscription en faveur de la restauration de l'Abbatiale en partenariat avec CAP Chambon. Les fonds sont recueillis par la Fondation du Patrimoine et exclusivement réservés aux travaux de l'Abbatiale. Les bons de souscription ont été adressés à tous les chambonnais par voie postale.

➤ Maison France Service : monsieur COMMERGNAT de la Poste a confirmé à Madame le Maire que vu la fréquentation importante, la Maison de Service Au Public pourrait être transformée en Maison France Service.

➤ La Poste a modifié ses horaires de départ de courrier : 12H au lieu de 15H30, ce qui n'est pas concevable. Une pétition sera remise en mains propres au responsable du courrier à Evaux Les Bains.

➤ Réseau Portable Orange : la pose d'un pylône est confirmée sur les hauteurs de Chambon aux Combes avant la fin de l'année.

➤ Horaires Mairie : pas de modification des horaires de travail des secrétaires mais l'ouverture au public serait la suivante : 9H-12H30 et 13H30- 16H30.

➤ Déjections animales : un arrêté sera pris afin de permettre aux gendarmes de verbaliser les propriétaires d'animaux qui ne ramassent pas les excréments, pourtant la commune met gratuitement à disposition des sacs à cet effet.

➤ Abribus à La Bessède : les services du Conseil Régional se sont déplacés mais ne peuvent rien faire. Le Conseil Municipal décide d'installer un abribus à ses frais.

➤ Madame le Maire remercie M. Claude TOURAND qui a passé beaucoup de temps pour faire partir les étourneaux de la Place des Platanes grâce à une opération « pétard ».

➤ Une réunion s'est tenue avec le personnel de la cantine pour diminuer le temps de présence des enfants dans le réfectoire afin d'améliorer le confort des enfants et du personnel.

➤ Borne électrique sur la Place des Platanes : une prise est nécessaire à l'utilisation de cette borne. Elle est mise gratuitement à la disposition des associations mais une caution de 100 € sera demandée à chaque utilisateur.

➤ Monsieur Jean-Paul JAMOT demande une subvention exceptionnelle de 400 € pour la réalisation d'un clip avec vues de Chambon depuis un drone. Une heure de drone revient à 50 €. Le vote à bulletins secrets donne le résultat suivant : 12 voix pour 100 €.

➤ Madame FAYARD, directrice de l'école élémentaire, demande une subvention de 2500 € pour une classe de découverte pour 35 élèves et 4 adultes en janvier 2020. Le coût de cette sortie s'élève à 5 420 € hors transport.

Le Conseil valide le principe mais attend le budget définitif pour se prononcer sur la somme à allouer.

➤ Demande du drive « A vendredi » pour louer le local en face de leur salle aux mêmes horaires et souhaite installer deux chambres froides à la place du frigo. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Réunion à la médiathèque le jeudi 26 septembre de 9H à 12H sur l'accessibilité : Mme Marie- Chantal SIMONNET y assistera.

➤ 7 octobre à 18 H : pot pour l'arrivée du nouveau chef de gendarmerie à Chambon.

➤ Pot pour le départ d'Agnès CAMPOS à prévoir.

- Bilan plutôt encourageant de la fréquentation des commerces cet été. Trois ouvertures : un bouquiniste, un tatoueur et « The Gallery ».
- Merci aux bénévoles pour la fermeture des WC publics.
- Pont Roman : les bornes ont été posées mais les raccords ne sont pas faits.
- Arbre Rue de l'imprimerie qui empiète sur la voie publique et chez les voisins : un courrier sera adressé au propriétaire.
- Un container supplémentaire sera installé place Massy.
- Le carrefour Place de la Fontaine aux chèvres sera matérialisé au sol.
- Marquage des véhicules : le professionnel a pris du retard.
- Vendredi 4 octobre à 19 H, remise des diplômes du brevet des collèges
- Repas des aînés : 3^{ème} samedi de janvier 2020 (18 janvier)
- Marché de Noël : samedi 21 décembre 2019. Réunion à programmer avec toutes les personnes intéressées, les associations et CAP Chambon.

La séance est levée à 23H00.

Le Maire,

Cécile CREUZON

La secrétaire de séance,

Marie-Thérèse PIERRON